

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 02 juillet 2026 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 25/06/2026

Date de publication : **09 JUL. 2026**

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet à dix heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 4 dont pouvoirs : 1

PRÉSENTS : Jérôme VIAUD, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Dominique CONDO, Sandrine GIRAUD, Jean-Marc MACARIO, Damien MATTEOLI, Adrien PRATO, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ-ZAMPOLINI, Clément THIERY, Brigitte VIDAL.

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Ismaël OGEZ après le vote de la décision n°063, Pierre ASCHIERI après le vote de la décision n°065, Florent ROSSI, Jean-Marc DELIA, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET, après le vote des décisions.

PROCURATIONS : François ROUSTAN à Jérôme VIAUD.

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2026_058 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery - Clôture de l'opération - Réhabilitation d'une bergerie en maison de l'alimentation et du développement durable (MADD)

DB2026_059 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery - Clôture de l'opération - Travaux de rénovation de 2 studios au 15 rue Guebhard

DB2026_060 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Saint-Auban - Clôture de l'opération - Réalisation du « sentier du vertige » - Phase 1

DB2026_061 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Cabris - Clôture de l'opération - Réhabilitation de l'école communale

DB2026_062 : CULTURE - Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse pour la valorisation des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse

DB2026_063 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Appel d'offres ouvert - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 01 : Réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes sur la commune de Grasse : Avenant n°4 à l'accord-cadre n°2023/11.1

DB2026_064 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Appel d'offres ouvert - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 03 : Réseaux Eaux Pluviales et ouvrages annexes - Moyen Pays - Communes de Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, St Vallier de Thiey, St Cézaire-sur-Siagne : Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2023/11.3

DB2026_065 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Procédure adaptée - Confection et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile : Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/15

DB2026_066 : DSTP - Demande de subvention AMI LILA France services des Aspres 2026

DB2026_067 : DSTP - Demande de subvention AMI LILA France services des Monts d'Azur 2026

DB2026_068 : MOBILITES - TRANSPORTS - Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides (IRVE) : approbation de la convention de partenariat intercollectivités pour le suivi et la mise en œuvre du réseau WiiiZ

DB2026_069 : INSERTION ET INNOVATION SOCIALE - Renouvellement de l'adhésion 2026 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

DB2026_070 : INSERTION ET INNOVATION SOCIALE - Renouvellement de l'adhésion 2026 à l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)

2- Préparation du conseil communautaire

3- Présentation d'un projet relatif aux seniors par Monsieur Quentin MATTON, Directeur de G-ADDICTION, Jeunesse citoyenne

4- Partenariat avec le COFEES pour les manifestations culturelles et sportives écoresponsables – Mise en place d'une charte élargie à l'échelle des communes

5- Renouvellement de l'accord-cadre pour les marchés de fourniture de gaz et d'électricité et reconduction de la convention de groupement de commandes avec les communes

6- Présentation du Cercle d'Escrime du Pays de Grasse

7- Questions diverses

- **Projets de décisions du bureau communautaire**

Décision n°DB2026_058 : Commune de Saint-Vallier-de-Thiey - Clôture de l'opération - Réhabilitation d'une bergerie en maison de l'alimentation et du développement durable (MADD)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de réhabilitation d'une bergerie en maison de l'alimentation et du développement durable (MADD) de la commune de Saint-Vallier-de-Thiey, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Décision n°DB2026_059 : Commune de Saint-Vallier-de-Thiey - Clôture de l'opération - Travaux de rénovation de 2 studios au 15 rue Guebhard

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de rénovation de 2 studios au 15 rue Guebhard destinés à être intégrés au parc de logements sociaux de la commune de Saint-Vallier-de-Thiey, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- DE CLOTURER** cette opération.

Décision n°DB2026_060 : Commune de Saint-Auban - Clôture de l'opération - Réalisation du « sentier du vertige » - Phase 1

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de réalisation d'un sentier pédestre dénommé « sentier du vertige » de la commune de Saint-Auban, dont la maîtrise d'ouvrage de la phase 1 (étude faisabilité) avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Décision n°DB2026_062 : Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse pour la valorisation des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse ont été inscrits en 2018 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Cette reconnaissance constitue une opportunité majeure pour la préservation et la transmission des pratiques ancestrales de culture des plantes à parfum, de connaissance des matières premières et d'élaboration des compositions parfumées.

Dans ce cadre, l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse joue un rôle clé en fédérant les acteurs du territoire autour d'actions de valorisation et de sensibilisation, participant à la préservation de la filière et renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement du Pays de Grasse dans sa définition administrative et historique.

Sensible à l'importance de ce patrimoine vivant pour son identité culturelle, son dynamisme économique et son potentiel touristique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) souhaite adhérer à cette association afin de participer activement à la promotion et à la transmission de ces savoir-faire d'exception. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 350 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote et quitte la salle : Jérôme VIAUD.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse dont l'objet est de préserver, valoriser et transmettre les « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une participation annuelle à hauteur de 350 € à l'association selon les modalités définies dans ses statuts à l'article 6281.311 « cotisation » sur le budget principal.

Décision n°DB2026_063 : Accord-cadre à bons de commande - Appel d'offres - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes -Lot 01 : Réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, eau potable et ouvrages annexes sur la commune de Grasse
Avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/11.1

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/11.1 ayant pour objet d'intégrer un nouveau prix unitaire au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) nécessaire pour la bonne exécution de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4, joint en annexe, à l'accord-cadre 2023/11.1 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 sans incidence financière.

Décision n°DB2026_064 : Accord-cadre à bons de commande - Appel d'offres - Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et ouvrages annexes - Lot 03 : Réseaux Eaux Pluviales et ouvrages annexes - Moyen Pays - Communes de Peymeinade, Spéracèdes, Le Tignet, St Vallier de Thiey, St Cézaire-sur-Siagne - Avenant n°2 à l'accord-cadre 2023/11.3

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à l'accord-cadre 2023/11.3 ayant pour objet d'intégrer un nouveau prix unitaire au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) nécessaires pour la bonne exécution de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2, joint en annexe, à l'accord-cadre 2023/11.3 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 sans incidence financière.

Décision n°DB2026_065 : Accord-cadre à bons de commande – Procédure adaptée – Confection et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile - Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/15 attribué à la société ELRES (ELIOR France ENSEIGNEMENT)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Suite à la suppression de l'index de prix par l'INSEE initialement prévu au contrat, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre 2023/15 de substitution d'un nouvel index de prix nécessaire au calcul de la révision trimestrielle des prix de l'accord-cadre.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, à l'accord-cadre n°2023/15 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société ELRES (ELIOR France ENSEIGNEMENT) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 sans incidence financière ;

Décision n°DB2026_066 : Demande de subvention AMI LILA France services des Aspres 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'usager pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Aspres, située en quartier Politique de la Ville à Grasse (QPV), il est proposé au bureau

communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention pour un montant total de 5 000 € pour l'année 2026 auprès de la Banque des territoires.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention de la Banque des Territoires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_067 : Demande de subvention AMI LILA France services des Monts d'Azur 2026

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'usager pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Monts d'Azur, située dans la ruralité à Saint-Auban, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention pour un montant total de 2 000 € pour l'année 2026 auprès de la Banque des territoires.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention de la Banque des Territoires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_68 : Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides (IRVE) : approbation de la convention de partenariat inter-collectivités pour le suivi et la mise en œuvre du réseau WiiiZ

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la convention de partenariat pour le suivi et la mise en œuvre du réseau WiiiZ entre la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) et Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA).

Cette convention conclue pour une durée de trois ans, a pour objet de préciser les modalités concernant :

- La mutualisation de 50% d'un équivalent temps plein (ETP) du poste de chargé de mission pour la gestion et le suivi du réseau WiiiZ ;

- La mutualisation des actions de communication relatives au réseau WiiiZ ;
- Les instances de gouvernance ;
- Le partage des coûts en fonction de leur nature et selon des clés de répartition.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat pour le suivi et la mise en œuvre du réseau WiiiZ ;
- **D'APPROUVER** les clés de répartition pour la participation financière de la CAPG au montant des charges liés au poste de chargé de mission mutualisé à raison de 50% d'un équivalent temps plein, soit 2 460 euros annuel ; ainsi que pour les dépenses de communication communes et les prestations d'études et d'AMO ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes inhérents à son exécution ;
- **DE DIRE** que les dépenses seront prévues aux budgets 2026 et suivants.

Décision n°DB2026_069 : Renouvellement de l'adhésion 2026 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé de renouveler, en lien avec le Plan Local de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire (PLESS), l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), dont la cotisation s'élève à 880 euros pour l'année 2026.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2026 dont la cotisation s'élève à 880 euros ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 du budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Décision n°DB2026_070 : Renouvellement de l'adhésion 2026 à l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé, en soutien aux différentes politiques publiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de renouveler l'adhésion à l'ADRETS, association qui contribue, depuis plus de 25 ans, au développement des services dans les territoires ruraux et de montagne du massif alpin dont la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 100 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association ADRETS pour l'année 2026 d'un montant de 100 € ;
 - **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 du budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général ».
-

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire du 02 juillet 2026**
- **Présentation d'un projet relatif aux seniors par Monsieur Quentin MATTON, Directeur de G-ADDICTION, Jeunesse citoyenne**
- **Partenariat avec le COFEES pour les manifestations culturelles et sportives écoresponsables – Mise en place d'une charte élargie à l'échelle des communes**
- **Renouvellement de l'accord-cadre pour les marchés de fourniture de gaz et d'électricité et reconduction de la convention de groupement de commandes avec les communes**
- **Présentation du Cercle d'Escrime du Pays de Grasse**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 11h52

Fait à Grasse, le 03 juillet 2026

Le Président

L.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

